

L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'investissement public doit demeurer une priorité, plus encore en période de crise, pour ne pas sacrifier l'avenir au nom de la réduction des déficits. Ceci admis, cela ne peut se traduire par une balance sacrifiant les dépenses de fonctionnement pour celles d'investissement, d'autant moins que la séparation entre les deux catégories de dépenses est parfois artificielle et ne repose que sur des questions de comptabilité. Ainsi, les dépenses d'éducation, voire les dépenses sociales, peuvent être considérées comme de l'investissement dans l'avenir des jeunes, dans la cohésion sociale et dans la préservation de la démocratie. Le même raisonnement conduit FO à estimer que les partenariats public/privé auraient dû être mis en cause plus sévèrement. La Cour des comptes elle-même, dans son dernier rapport, indique : « qu'une vigilance particulière est nécessaire sur l'effet des PPP qui reportent la charge de l'investissement sur les dépenses de fonctionnement et rigidifient les budgets concernés sur une longue durée sans que la soutenabilité pour les finances publiques ait été examinée ». Sur le constat selon lequel la France a atteint un niveau record de dépenses publiques, les comparaisons avec d'autres pays introduisent sans le dire l'idée que les dépenses de santé et de protection sociale pourraient être financées autrement que par des prélèvements obligatoires, ce qui remettrait en cause le principe de solidarité auquel nous sommes profondément attachés. De même, l'avis n'est pas suffisamment critique sur les effets de la réforme de la taxe professionnelle sur le financement des collectivités territoriales. En revanche, le groupe FO partage l'analyse selon laquelle une profonde réforme du système bancaire est nécessaire afin de le tourner davantage vers l'économie réelle et productive et pour faciliter l'accès au crédit des collectivités territoriales. À ce sujet, la question de la création d'une banque publique d'investissement aurait mérité un développement plus conséquent car elle pourrait être une solution adaptée permettant d'éviter aux collectivités publiques d'être tributaires des marchés financiers. S'agissant enfin de la rationalisation de l'organisation des pouvoirs territoriaux et de leurs compétences, le groupe FO émet de fortes réserves sur l'analyse selon laquelle le niveau adapté pour décider des investissements en matière de politique de la ville, de l'habitat et du foncier, serait l'intercommunalité, pendant que les communes se recentreraient sur des gestions de proximité du type état civil ou petite enfance. Ceci préfigurerait à terme leur disparition. La commune est la base de la vie démocratique dans notre pays et c'est pourquoi, il nous semble important qu'elle puisse conserver la maîtrise de sa politique d'investissement. En outre, cette question demanderait un débat plus large et plus approfondi que l'échange que nous avons eu au sein de la section et qu'un paragraphe dans un avis du CESE. FO rappelle que 60 % de l'investissement public

est aujourd'hui assuré par le groupe communal y compris l'intercommunalité, il semblerait donc qu'il n'y ait pas de véritable problème. Par ailleurs, la fusion des départements et régions au profit des secondes, ne rencontre pas non plus d'écho favorable au sein de notre organisation. Les départements assurent une part importante des dépenses sociales pour lesquelles une gestion de proximité est souhaitable. Il est donc difficile de concevoir qu'une gestion par une structure plus éloignée serait plus efficace, d'autant qu'il existe parfois de fortes disparités entre départements d'une même région. Le groupe FO tient à saluer le gros travail de recherche effectué par le rapporteur mais pour toutes les réserves énoncées, le groupe FO s'est abstenu.